RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

Nouvelles en bref • Valeur des rentes • **Vos questions**

inforentes

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Hiver 2009 • N° 22**

Les régimes à prestations déterminées procurent un revenu prévisible

PAGE 2

DANS CE NUMÉRO

2 Hausse des cotisations

4 Gestion du risque

6 Retraite de Bob Bertram

7 Vos questions

8 Une femme influente

Les régimes de retraite à prestations déterminées procurent un revenu de retraite prévisible

La turbulence des marchés financiers illustre la valeur de la participation à un régime de retraite sûr.

« Votre rente du RREO ne dépend ni du rendement quotidien des marchés ni de la valeur de la caisse au moment de votre départ à la retraite, contrairement à beaucoup d'autres instruments d'épargne-retraite », explique Jim Leech, président et chef de la direction du RREO.

Votre rente est calculée selon une formule qui tient compte de vos services décomptés et de votre salaire moyen. Il est donc facile de faire une estimation de la rente que vous toucherez à la retraite.

Partout dans le monde, des gens ont vu fondre leur épargne-retraite en raison de la turbulence des marchés. Même si le RREO prévoit déclarer des pertes au moment de la publication de ses états financiers en avril prochain, vous pouvez toujours compter sur un revenu de retraite prévisible.

« Les participants doivent comprendre qu'ils peuvent compter sur leur rente. Les prestations accumulées sont protégées en vertu de la loi », ajoute M. Leech.

Selon Barbara Zvan, vice-présidente principale, Composition de l'actif et risque, il est trop tôt pour savoir si la conjoncture entraînera une insuffisance de capitalisation pour le régime. De nombreux facteurs ont une incidence sur la capitalisation du régime, notamment le rendement des placements, les taux d'intérêt réels et le profil démographique des participants.

L'automne dernier, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario ont annoncé la modification de la disposition relative à l'indexation des prestations afin d'affronter les défis liés à la capitalisation du régime qui surviendront.

L'indexation des prestations accumulées après 2009 se situera entre 50 et 100 % de l'augmentation du coût de la vie, en fonction de la situation financière du régime de retraite. ■

Entrée en vigueur de l'augmentation du taux de cotisation prévue

À compter de la première paie de janvier, vos cotisations au régime de retraite seront légèrement plus élevées.

Les cotisations au régime augmentent de 0,8 % du salaire en moyenne, soit 600 $ par année pour l'enseignant touchant un salaire moyen de 75 000 $. Les cotisations de retraite étant déductibles d'impôt, l'augmentation du taux sera en partie compensée.

Il s'agit de la dernière d'une série de trois augmentations de taux requises pour combler l'insuffisance de capitalisation du régime constatée en 2005. (L'insuffisance déclarée en 2008 est, quant à elle, palliée par une modification à la disposition relative à l'inflation.)

En 2009, vos cotisations seront de :

- 10,4 % de votre salaire, jusqu'à concurrence du plafond du Régime de pensions du Canada (RPC); et
- 12 % de la tranche de votre salaire au-dessus de ce plafond.

Le plafond du RPC, rajusté chaque année selon l'augmentation du salaire moyen, est de 46 300 $ en 2009.

Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés qui participent au régime continueront de verser des cotisations égales à celles des participants.

Pour connaître le montant de vos cotisations au régime, vérifiez le relevé de paie que vous remet votre employeur ou consultez *Accès Web*, le site sécurisé réservé aux participants, au www.otpp.com. ■

Baisse des valeurs actualisées par suite d'une modification aux normes sectorielles

L'Institut canadien des actuaires met à jour les normes utilisées par les régimes de retraite pour le calcul des valeurs actualisées afin qu'elles tiennent compte des nouvelles tables de mortalité et des rendements des obligations à long terme.

Avec les nouvelles normes, qui doivent entrer en vigueur en avril, les valeurs actualisées des participants de régimes à prestations déterminées diminueront. La réduction dépendra des taux d'intérêt au moment de l'entrée en vigueur de la modification. Aux taux observés récemment, les valeurs actualisées seraient réduites de 10 à 15 %, la baisse étant plus marquée chez les participants les plus jeunes.

La valeur actualisée correspond au montant nécessaire aujourd'hui pour payer votre rente de retraite. Ce montant n'est payable que si vous décédez avant la retraite ou si vous cessez de travailler dans le milieu de l'éducation avant 50 ans et que vous transférez vos fonds dans un autre instrument d'épargne-retraite. La valeur actualisée n'a aucune incidence sur la formule de calcul de votre rente du RREO. Aucune modification n'est apportée à la formule, qui se fonde sur votre salaire moyen et vos services décomptés.

« La modification touchera peu de participants. Son incidence se fera surtout sentir sur ceux qui choisissent de transférer la valeur actualisée de leur rente au moment de quitter l'enseignement avant de prendre leur retraite, explique Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

« La plupart des employés qui cessent de participer au régime y laissent les prestations qu'ils se sont constituées afin de toucher une rente à l'âge de la retraite, car il s'agit habituellement du choix le plus sensé sur le plan financier. La modification n'aura aucune incidence sur les participants qui laissent leurs fonds dans le régime. »

La valeur actualisée de votre rente varie selon le rendement des obligations. Normalement, la valeur actualisée croît en fonction de l'âge, du salaire et des services décomptés. ■

Une enseignante gagne une carte-cadeau

Malisa Mani-Moghaddam n'a pas seulement gagné une carte-cadeau en s'inscrivant à *i*Accès Web, notre site sécurisé réservé aux participants. Selon l'enseignante de 3e année de Central Park Public School, à Markham, le passage aux services en ligne permet également de réduire le fouillis et la consommation de papier, et de gagner en commodité. Mme Mani-Moghaddam a gagné la carte dans le cadre d'une promotion visant à encourager les nouveaux enseignants à s'inscrire à *i*Accès Web afin de sauver des arbres et de réduire les coûts d'administration.

Votre numéro de compte, une mesure de protection de la confidentialité

Les numéros sont un gage de sécurité. Pour assurer la protection de votre vie privée, nous ferons un usage accru de votre numéro de compte du RREO.

« Chaque participant a un numéro de compte qui lui est propre, indique Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants. Ce numéro est attribué pour la vie lors de l'inscription au régime de retraite. Il nous permet de confirmer votre identité et protège vos renseignements personnels lorsque vous utilisez les services de retraite personnels par téléphone, par courrier ou en ligne. »

Le numéro de compte, anciennement appelé « numéro de référence interne » (IRN), remplace le numéro d'assurance sociale comme identificateur principal du participant. Le numéro de neuf chiffres apparaît au bas de tous les documents personnels que vous recevez par la poste et vous permet d'ouvrir une session dans *i*Accès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

Lorsque vous ouvrirez une session dans le site Web sécurisé, vous verrez que le champ ID utilisateur a été renommé Numéro de compte. Le nom change, mais le numéro de neuf chiffres demeure le même.

Lorsque vous appelez les Services à la clientèle, vous n'avez pas à donner votre numéro de compte si vous êtes à votre domicile. Notre système de communication intégré reconnaît votre numéro de téléphone à domicile, et votre dossier personnel s'affiche à l'écran du représentant dès les premières secondes de la communication.

« Si vous ne connaissez pas votre numéro ou que vous l'avez oublié, ne vous inquiétez pas, poursuit Mme McClean. Il existe plusieurs autres façons de vous identifier. » ■

Gestion du risque

La saine gestion d'une caisse de retraite passe par la diversification

Les gestionnaires de placements du RREO choisissent plusieurs techniques et types de placements dans divers secteurs et régions afin d'obtenir les rendements nécessaires pour assurer le versement des rentes.

« En temps normal, les rendements des différentes catégories d'actif ne sont pas liés, explique Neil Petroff, le nouveau vice-président directeur du programme de placements du RREO. Certaines présentent un rendement positif, d'autres un rendement nul, d'autres encore un rendement négatif. La diversification du portefeuille permet d'accroître la stabilité des rendements de la caisse à long terme.

« Dans le contexte actuel de turbulence sans précédent sur les marchés, la diversification ne nous permettra pas d'éviter les rendements négatifs, car toutes les catégories d'actif sont dans le rouge. Cependant, nous maintenons notre stratégie de placement, et nous croyons que la caisse est en bonne position pour profiter du prochain cycle du marché », poursuit M. Petroff.

Les actions représentent moins de la moitié de l'actif de la caisse à l'heure actuelle, contre environ 65 % il y a 12 ans.

Répartir judicieusement l'actif du régime est un véritable numéro d'équilibriste. Les gestionnaires de placements du RREO comparent le profil risque-rendement de différents types de placements et cherchent à établir un équilibre qui permet à la caisse de croître à long terme tout en conservant un niveau de risque acceptable.

« La diversification, pour le RREO, ne signifie pas seulement que nous devons répartir nos placements, mais que nous devons acheter différents éléments d'actif correspondant à divers besoins établis en fonction des obligations financières actuelles et à long terme du régime », ajoute M. Petroff.

L'âge des participants varie de 23 à 106 ans. Chaque catégorie d'actif joue un rôle différent dans l'obtention de rendements permettant à la caisse de s'acquitter de son passif, soit le coût des prestations futures.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

PORTÉE : Actions de sociétés ouvertes canadiennes, américaines et étrangères
PROFIL : Rendements potentiels plus élevés que ceux des titres à revenu fixe, mais les marchés sont imprévisibles
OBJECTIF : Croissance

Les actions de sociétés ouvertes offrent de meilleures possibilités de rendement et de croissance à long terme que les obligations. Depuis les débuts du programme de placements en 1990, la caisse a tiré des milliards de dollars de ses placements dans des sociétés ouvertes.

Toutefois, comme les marchés actuels tendent à le démontrer, la volatilité – ou le risque de pertes sur une année – est trois fois plus élevée pour les actions que pour les titres à revenu fixe. Bien que la caisse de retraite doive s'assurer une croissance proportionnelle à l'augmentation du coût des prestations, elle doit faire preuve de prudence et voir à ce que les actions représentent moins de la moitié de ses placements, étant donné le profil démographique du régime.

TITRES DE SOCIÉTÉS FERMÉES

PORTÉE : Participation dans des sociétés fermées non cotées en bourse
PROFIL : Risques et rendements potentiels plus élevés que ceux des titres de sociétés ouvertes
OBJECTIF : Rendements supérieurs

L'investissement direct dans des sociétés fermées offre des possibilités de rendements supérieurs qui aident la caisse à financer les prestations de retraite. D'ailleurs, ce portefeuille a généré par le

passé des rendements moyens d'environ 25 % par année. Environ 9 G$ sont investis dans des sociétés fermées, dont d'importants placements dans les sociétés diversifiées suivantes :

- Maple Leaf Sports & Entertainment;
- CTVglobemedia;
- AOT Bedding, fabricant des matelas Serta;
- Easton-Bell Sports, fabricant d'équipement sportif de marque;
- Alliance Laundry Systems, fabricant des produits Speed Queen et d'autres marques;
- Kabel Deutschland, le plus important câblodistributeur d'Allemagne;
- Grupo Corporativo ONO, le plus important câblodistributeur d'Espagne.

Composition réelle de l'actif

(AU 31 DÉCEMBRE 2007)

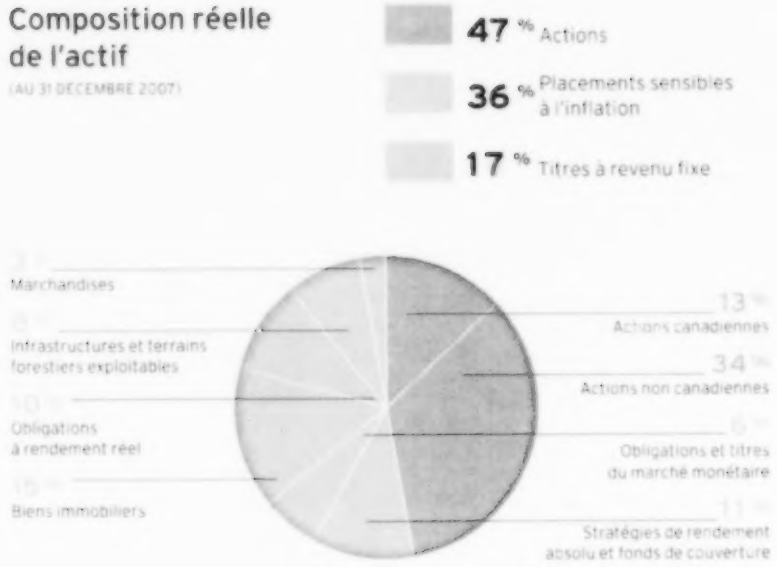

Le portefeuille très diversifié du RREO se compose d'un large éventail de placements hors des marchés boursiers. Nous présenterons le rendement de nos placements pour 2008 en avril.

TITRES À REVENU FIXE

PORTÉE : Obligations de gouvernements et de sociétés, bons du Trésor, effets de commerce et autres placements, titres du marché monétaire, fonds de couverture et stratégies de rendement absolu
PROFIL : Risque relativement bas et rendements modestes
OBJECTIF : Sécurité et liquidité

Pour contrebalancer les risques élevés des placements en actions, nous investissons dans des titres à revenu fixe qui, en règle générale, présentent un risque et un rendement potentiel faibles. Comme il est facile de convertir ce type d'actif en espèces, la caisse de retraite s'en sert pour verser les rentes mensuelles et régler les opérations quotidiennes de placement.

D'autres placements de cette catégorie, en particulier les fonds de couverture et les stratégies de rendement absolu, ont pour but de réduire le risque de pertes lorsque la conjoncture est mauvaise. Les fonds de couverture et les stratégies de rendement absolu nous permettent d'obtenir des rendements positifs, peu importe les fluctuations des marchés.

PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION

PORTÉE : Biens immobiliers, infrastructures, terrains forestiers exploitables, marchandises et obligations à rendement réel
PROFIL : Risques faibles et rendements stables
OBJECTIF : Bonne corrélation avec les rentes indexées sur l'inflation

Les placements sensibles à l'inflation produisent des rendements stables qui suivent les taux d'inflation et aident la caisse de retraite à croître au même rythme que l'inflation. Par exemple, les obligations à taux réel produisent des intérêts selon un taux rajusté en fonction de l'inflation.

Les marchandises font partie de ce portefeuille en raison de leur fonctionnement similaire. Par exemple, l'été dernier, la flambée des prix du pétrole a provoqué des craintes d'inflation. En général, lorsque les marchés des marchandises sont à la hausse, l'inflation tend également à augmenter. Les marchandises sont donc un bon moyen de compenser les coûts de l'indexation sur l'inflation.

Les placements sensibles à l'inflation présentent également un intérêt du fait qu'ils ne sont pas cotés en bourse et offrent en général des rendements prévisibles. Ces placements au rendement stable offrent de bonnes rentrées de fonds qui permettent au régime de ne pas céder aux pressions baissières. Les placements sensibles à l'inflation sont principalement constitués de biens immobiliers commerciaux générateurs de revenus et d'infrastructures réglementées comme des centrales électriques, des réseaux de gaz naturel, des services d'alimentation en eau, des installations portuaires et des aéroports. ■

Retraite d'un pionnier des placements, bâtisseur d'une caisse de retraite de réputation mondiale

Bob Bertram, qui a transformé le groupe des placements du RREO – composé à l'origine d'une seule personne – en une équipe de réputation mondiale, a pris sa retraite en décembre après 18 années de services.

Bob Bertram a permis à la caisse de retraite de croître de 19 à 100 G$ grâce à l'adoption de stratégies de placement novatrices dont s'inspirent d'autres régimes de par le monde.

« Un grand nombre de premières ont été réalisées sous sa direction, notamment le droit de se servir de produits dérivés, l'acquisition d'une importante société immobilière et des investissements en titres de sociétés fermées, en marchandises, en infrastructures et en terrains forestiers exploitables », rappelle Jim Leech, président et chef de la direction du RREO.

Pour célébrer ses réalisations, des amis et l'Institut des administrateurs de sociétés ont créé un fonds de dotation de 1,2 M$ visant à soutenir les études liées à la gouvernance d'entreprise. Jusqu'à 15 000 $ seront remis annuellement à des candidats au doctorat étudiant dans une université canadienne dans le cadre de la Bourse de recherche au doctorat Robert Bertram.

À l'arrivée de M. Bertram au sein de la caisse en 1990, l'actif était placé exclusivement en débentures non négociables émises par le gouvernement de l'Ontario. M. Bertram s'est empressé de modifier la composition de l'actif de la caisse afin qu'elle puisse mieux s'acquitter de ses obligations en investissant dans des placements non traditionnels, notamment les produits dérivés et les fonds de couverture. La stratégie lui a permis d'obtenir plus souvent qu'à son tour le meilleur rendement parmi les caisses de retraite d'importance au Canada au cours des 18 dernières années. Depuis 1990, le taux de rendement annuel moyen de la caisse a été de 11,4 %, soit une plus-value de 25 G$ par rapport au marché.

« C'est le professionnel des placements le plus intelligent que j'ai connu, soutient Claude Lamoureux, ancien chef du RREO, qui a choisi M. Bertram comme premier employé du régime.

« Il sait comment aider les autres à se perfectionner et leur donner la confiance pour réussir. »

Les réalisations de M. Bertram en matière de rendement et d'innovation ont été largement reconnues. L'an dernier, le magazine *Institutional Investor* l'a nommé l'une des 75 personnes les plus influentes du secteur de la finance, groupe prestigieux dont font aussi partie l'investisseur milliardaire Warren Buffet et Ben Bernanke, président de la Réserve fédérale américaine.

Mentionnons également qu'il a reçu le prix inaugural du magazine *Benefits Canada* et un prix de la Richard Ivey School of Business pour ses réalisations dans le monde des affaires et son engagement en matière de gouvernance d'entreprises au Canada.

La marque de reconnaissance la plus importante provient peut-être cependant de participants comme l'enseignant à la retraite Dale Sutcliffe.

« Je n'ai jamais rencontré M. Bertram, mais il ne fait aucun doute que le régime, sous sa direction, a été un élément clé de ma qualité de vie à la retraite et de mon sentiment de confiance en l'avenir », écrit-il. ■

Neil Petroff (à gauche) succède à Bob Bertram, qui a pris sa retraite en décembre, à titre de responsable des placements.

Neil Petroff devient responsable des placements

À la suite du départ à la retraite, en décembre, de son ancien patron et mentor, Bob Bertram, Neil Petroff le remplace à titre de vice-président directeur, Placements.

Depuis son arrivée au régime en 1983, M. Petroff a gravi les échelons jusqu'à occuper dernièrement le poste de vice-président principal de division, Placements.

Selon Jim Leech, président et chef de la direction du RREO, la nomination de M. Petroff illustre la tradition de développement du talent au sein de l'organisme.

« Il possède une vaste expérience de la gestion d'un large éventail de catégories d'actif et de produits de placement. Ces responsabilités l'ont préparé à prendre la direction de notre programme de placements pour de nombreuses années à venir », soutient M. Leech.

La carrière de M. Petroff dans le secteur des placements a débuté il y a plus de 25 ans à la Banque de Nouvelle-Écosse, puis à Guaranty Trust et à Royal Trustco. Durant ses 15 années au RREO, M. Petroff a dirigé l'ensemble des catégories d'actif et des portefeuilles, et a fait partie de l'équipe de direction de la division des placements pendant 13 ans.

Il est titulaire d'un baccalauréat et d'un MBA de l'Université York et a obtenu le titre d'administrateur accrédité de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés.

En 2007, M. Petroff a été conjointement reconnu pour ses méthodes innovatrices de gestion de fonds de couverture lorsque la publication Alternative Investment News a nommé le RREO caisse de retraite du secteur public de l'année.

Selon le nouveau responsable des placements, l'un des plus grands défis de son équipe est « d'affronter l'instabilité actuelle des marchés financiers et de trouver de nouvelles avenues de placement présentant un niveau de risque acceptable ». ■

Vos questions...

Q : À combien s'élèvent les pertes de la caisse dues à la turbulence des marchés financiers?
R : Nous communiquons nos résultats de placement une fois par année, après la vérification de nos états financiers. Comme d'habitude, nos résultats pour 2008 seront présentés dans le *Rapport aux participants* que vous recevrez au printemps. En raison du ralentissement économique mondial, nous nous attendons à une baisse de la valeur de la caisse de retraite.

Q : Le retour au travail de retraités contribue-t-il aux difficultés de capitalisation du régime?
R : Les retraités qui retournent au travail ne se constituent pas de prestations et ne font donc pas croître le passif du régime (le coût des prestations à verser). Les difficultés de capitalisation du régime sont dues à sa maturité, et non aux règles de réemploi.

Q : Pourquoi l'entente d'acquisition de BCE a-t-elle été résiliée?
R : L'entente prévoyant l'acquisition de BCE Inc. par BCE Acquisition Inc., une société mise sur pied par un groupe d'investisseurs dont fait partie le RREO, a été résiliée en décembre.

La réception d'une opinion sur la solvabilité formulée par une société d'évaluation reconnue à l'échelle nationale constituait une condition réciproque de l'entente. Dans le cadre d'une modification à l'entente adoptée plus tôt cette année, un accord était intervenu entre BCE Acquisition et BCE quant au choix de KPMG comme société d'évaluation et à la forme de l'opinion sur la solvabilité. KPMG ayant conclu qu'une exigence de l'opinion sur la solvabilité n'était pas satisfaite, la condition réciproque à la conclusion de l'acquisition ne pouvait être remplie, et ne l'a pas été.

Q : Est-il possible que j'épuise mon capital-retraite avant mon décès?
R : Non. À votre retraite, votre rente vous sera versée votre vie durant.

Q : Mon conjoint et moi sommes en train de négocier une entente de séparation. Pourrai-je partager immédiatement ma rente du RREO à la suite de la rupture de mon mariage?
R : Vous pourriez bientôt jouir d'une plus grande souplesse au moment de négocier une entente de séparation. Un projet de loi prévoit que vous pourriez transférer sur-le-champ à votre ex-conjoint jusqu'à 50 % de la valeur de la rente que vous vous êtes constituée durant votre mariage. En vertu de la loi actuelle, votre ex-conjoint doit attendre que vous preniez votre retraite, que vous cessiez de participer au régime ou que vous décédiez pour toucher une partie de votre rente. Nous vous fournirons plus de détails à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2008 modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille* ■

La chef des Services aux participants, l'une des 100 femmes les plus influentes

Rosemarie McClean

La grande distance qui sépare son bureau de North York de la banquise de l'Antarctique ne suffit pas à arrêter Rosemarie McClean. La vice-présidente principale, Services aux participants et aventurière globe-trotter à temps partiel a été choisie en novembre comme l'une des Canadiennes les plus influentes par le Réseau des femmes exécutives. L'organisme souligne chaque année les réalisations de 100 femmes de tous les milieux.

Depuis son arrivée au RREO comme spécialiste des rentes, en 1986, Mme McClean a gravi les échelons au sein de l'équipe de direction jusqu'au poste de responsable des Services aux participants.

Sous sa direction, les Services aux participants ont gagné en rapidité et en qualité, en plus d'élargir leur gamme de services, et se sont hissés au premier rang parmi les régimes de retraite comparables du monde.

Lorsqu'elle ne travaille pas à l'amélioration des Services aux participants, vous verrez peut-être Mme McClean faire de la randonnée au Machu Picchu, de la plongée dans la Grande Barrière ou de la photographie dans le Serengeti.

Le bulletin ***Inforentes***^MC est publié à l'intention des participantes et participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'*Inforentes* sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Imprimé sur du papier recyclé

ISSN 1706-0222

Entrée en vigueur des nouvelles règles de réemploi

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario ont modifié les dispositions du régime en matière de réemploi. Les participants qui retournent au travail après la retraite sont assujettis aux règles ci-dessous.

- Les limites relatives au réemploi s'appliquent dorénavant aux retraités de tous âges. Auparavant, elles ne visaient pas les participants de 71 ans et plus.
- Les retraités qui dépassent les limites de réemploi ne sont plus tenus de verser des cotisations, sauf dans le cas précisé ci-dessous. Cependant, les rentes des participants qui travaillent durant le mois qui suit celui au cours duquel ils dépassent les limites de réemploi seront toujours suspendues.
- Un retraité peut choisir de faire recalculer sa rente en fonction des services décomptés supplémentaires accumulés durant la période de réemploi seulement s'il :
  - nous fait part de son intention avant son retour au travail;
  - fait suspendre sa rente dès son retour au travail;
  - ne compte aucune période de réemploi précédente comme retraite;
  - travaille pendant l'équivalent d'un an ou plus;
  - cotise au régime de retraite pendant toute la période de réemploi.

Un prix remis à un employé du RREO

Scott Perkin

Scott Perkin, directeur, Politiques du régime et Agent général de la protection de la vie privée, a reçu le prix du bénévole de l'année de *Benefits Canada*.

Le prix lui a été décerné pour son apport remarquable à titre de président de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR), un groupe qui se consacre à la santé et à la croissance du système de revenu de retraite du Canada.

« M. Perkin mérite ce prix plus que quiconque », affirme Bryan Hocking, président et chef de la direction de l'ACARR. ■

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

PM# 40062973